

Etablissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois (94)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Maitre d'Ouvrage : Etablissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois
Prestataires du PLUi : Ville Ouverte, Arthur Remy Paysagiste, Calidris, Acadie, IDEHAL, Berenice, RR&A

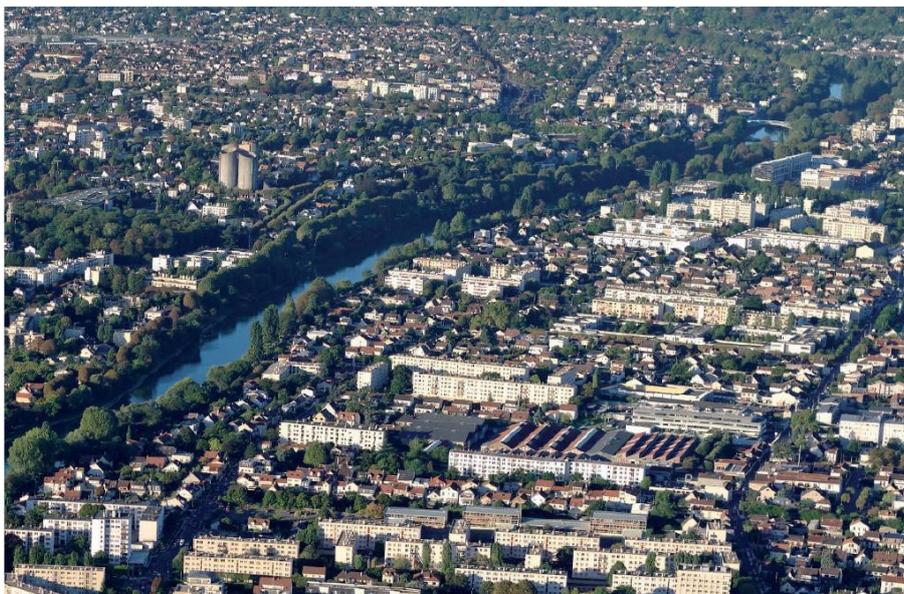
Territoire :

- 13 communes
- 500 000 habitants
- 160 000 emplois
- Territoire urbain et attractif
- Présence de la Marne

Durée de la mission : 36 mois

Éléments clés de la mission :

- Elaboration de l'Etat Initial de l'Environnement
 - Milieu physique
 - Patrimoine naturel et biodiversité
 - Ressources et déchets
 - Risques, pollutions, nuisances
 - Energie climat
- Evaluation Environnementale du projet de PLUi
- Concertation



Vue aérienne de la Marne à Paris Est Marne et Bois

L'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois est issue de la fusion en 2016 de neuf communes isolées (Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, Maisons-Alfort, Saint-Mandé, Saint-Maur-des-Fossés, Villiers-sur-Marne, et Vincennes), une communauté de commune (Charenton-le-Pont et Saint-Maurice) et une communauté d'agglomération (Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne regroupant le Perreux-sur-Marne et Nogent-sur-Marne). Son engagement pour la transition écologique et énergétique se traduit avec la réalisation de son PCAET témoignent de fortes ambitions qui se retrouveront dans le PLUi.

Le territoire possède des caractéristiques qui offrent une première lecture du territoire à savoir un **territoire attractif** par son cadre de vie de qualité à préserver et développer et son tissu économique diversifié, une **offre en transport structurante** mais inégalement répartie et un **patrimoine naturel et culturel remarquable** insuffisamment valorisé. Les 13 communes du territoire ont chacune des identités différentes qu'il convient de préserver et valoriser au sein de cette intercommunalité et de la métropole du Grand Paris. Dans ce contexte le PLUi a pour objectif :

- D'inscrire le territoire dans la dynamique du cœur de la métropole en articulation avec les pôles voisins ;
- D'affirmer la responsabilité écologique du territoire – Conserver et développer un environnement de qualité ;
- De mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager ;
- De conforter le cadre de vie, promouvoir une offre urbaine de qualité, diversifiée et durable ;
- De renforcer la vocation économique du Territoire – promouvoir l'innovation.

L'élaboration du PLUi, constitue aujourd'hui, une nouvelle étape dans la création d'une identité collective et la définition d'une stratégie territoriale.

Cartes extraites de l'Etat Initial de l'Environnement – Réalisation Vizea



Périmètre de l'intercommunalité

